


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>Direction générale de l'alimentation Service de l'Alimentation Sous-direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments Bureau des établissements d'abattage et de découpe</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Dossier suivi par : Pascale GILLI-DUNOYER, Françoise CHARTIER Jeannick BAUDIN</p> <p>Tél. : 01 49 55 84 28/ 86 78</p> <p>Courriel institutionnel : bead.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr Réf. interne : MOD10.21 E01/01/2011</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSSA/N2012-8160</p> <p>Date: 25 juillet 2012</p>
---	---

A l'attention de mesdames et messieurs les Préfets

Date de mise en application : aucune

Abroge et remplace : Sans objet

Date limite de réponse :

Nombre d'annexes : 8

Degré et période de confidentialité : Destinataires services de contrôle

Objet : Abattoirs d'ongulés domestiques, de volailles et de lagomorphes : bilan d'activité et classements 2009, 2010 et 2011 - bilan des inspections - bilan des audits et coaching conduits par les référents nationaux abattoir (RNA) – actions des RNA.

Résumé :

Cette lettre à diffusion limitée présente les bilans nationaux et régionaux suivants:

- bilan de l'activité et du nombre d'abattoirs en fonctionnement de 2009 à 2011,
- bilan du classement de 2009 à 2011,
- bilan issus des grilles d'inspection pour l'année 2011,
- bilan des audits et coaching réalisés par les référents nationaux abattoirs (RNA) de 2008 au 15 juin 2012.

Elle informe les Préfets de l'action des RNA en matière d'appui technique aux directions départementales en charge de la protection des populations.

MOTS-CLES : Abattoirs, ongulés domestiques, volailles, lagomorphes, classement des abattoirs, sanitaire, bilan, .

Bases juridiques et autres références :

- Règlement (CE) n°178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires ;
- Règlement (CE) n°852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires ;
- Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- Règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
- Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux ;
- Loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée ;
- Note de service DGAL/SDSSA/N2006-8193 et DGPEI/SDEPA/N2006-4002 du 27 juillet 2006 relative à la conduite à tenir vis à vis des abattoirs classés en IV et des abattoirs de faible capacité ou loco-régionaux, des ateliers de découpe d'animaux de boucherie de faible capacité ou loco-régionaux avec la mise en application du Paquet Hygiène depuis le 1er janvier 2006 ;
- Note de service DGAL/SDSSA/N2006-8233 du 26 septembre 2006 relative au classement des abattoirs de volailles et de lagomorphes agréés CE ; enregistrement dans SIGAL ;
- Note de service DGAL/SDSSA/N2007-8282 du 21 novembre 2007 relative aux abattoirs d'animaux de boucherie, de volailles ou de lagomorphes : bilans des années passées, au classement 2008 aux agréments et aux responsabilités ;
- Lettre à diffusion limitée DGAL/SDSSA/L2008-N° 0693 du 30 juillet 2008 relative aux abattoirs d'animaux de boucherie, de volailles ou de lagomorphes : bilan du classement 2007/2008. Indicateurs de suivi de la mise aux normes.
- Lettre à diffusion limitée DGAL/SDSSA/L2009-1001 du 30 décembre 2009 relative aux abattoirs d'animaux de boucherie, de volailles ou de lagomorphes : bilan du classement 2009. Indicateurs de suivi de la mise aux normes - Conduite à tenir vis à vis des abattoirs classés III et des abattoirs et ateliers de découpe bénéficiant d'agréments loco-régionaux,
- Lettre à diffusion limitée DGAL/SDSSA/L2010-0647 du 21 juillet 2010 relative aux suites données par les Préfets aux recommandations proposées par les Référents Nationaux Abattoirs (RNA) à l'issue de leurs audits effectués en abattoirs d'animaux de boucherie, de volailles et de lagomorphes.
- Lettre à diffusion limitée DGAL/SDSSA/L2011-0541 du 18 juillet 2011 relative à la conduite à tenir vis à vis des abattoirs de volailles et de lagomorphes classés III au 30 juin 2011.

Destinataires	
	Pour information : <ul style="list-style-type: none"> • Préfets • DD(CS)PP • DAAF • DRAAF • SRAL • DDTM • IGAPS • Référents nationaux abattoir (RNA) • Écoles Nationales vétérinaires • ENSV • INFOMA

-

Le Directeur Général Adjoint
 Chef du Service de la Coordination
 des Actions Sanitaires – C.V.O.

Jean-Luc ANGOT

Plan de la lettre à diffusion limitée

INTRODUCTION	4
I. BILAN NATIONAL ET REGIONAL DES CLASSEMENTS EN LIEN AVEC L'ACTIVITE DES ABATTOIRS D'ONGULES DOMESTIQUES.	4
II. BILAN NATIONAL ET REGIONAL DES CLASSEMENTS EN LIEN AVEC L'ACTIVITE DES ABATTOIRS DE VOLAILLES - LAGOMORPHES.	5
III. BILAN DES INSPECTIONS DES ABB ET ABV	7
IV. BILAN DES AUDITS ET COACHING RÉALISÉS PAR LES RNA ET MISSIONS DES RNA13	
ANNEXE A : Evolution des classements et des tonnages en ABB	17
ANNEXE B : Comparaisons régionales des tonnages en ABB	18
ANNEXE C : Classements et tonnages par régions des ABB	20
ANNEXE D : Répartition des nombres et des volumes par espèces des ABB	21
ANNEXE E : Evolution des classements et des tonnages en ABV	22
ANNEXE F : Classements et tonnages par régions des ABV	23
ANNEXE G : Répartition des nombres et des volumes par espèces des ABV	25
ANNEXE H : Classes de risques en ABB et ABV	26

TABLEAU N° 1 : ACTIVITE DES ABATTOIRS D'ONGULES DOMESTIQUES EN VOLUMES PAR CLASSES SANITAIRES	5
TABLEAU N° 2 : ACTIVITE DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAGOMORPHES EN VOLUMES PAR CLASSES SANITAIRES	6
TABLEAU N° 3 : ACTIVITE DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAGOMORPHES EN VOLUMES, CLASSEMENT ET NOMBRE PAR TRANCHE	6
TABLEAU N° 4 : NOMBRE D'INTERVENTIONS REALISEES PAR GRILLE, SITE D'INTERVENTION, EVALUATIONS D'ELEMENTS DE GRILLE EN ABATTOIRS D'ONGULES DOMESTIQUES ENTRE LE 01.01.2011 ET LE 31.12.2011	8
TABLEAU N° 5 : NOMBRE D'INTERVENTIONS REALISEES PAR GRILLE, SITE D'INTERVENTION, EVALUATIONS D'ELEMENTS DE GRILLE EN ABV ENTRE LE 01.01.2011 ET LE 31.12.2011	11

I. INTRODUCTION

Les données exploitées dans la présente note sont extraites de SIGAL ou issues, en ce qui concerne les statistiques d'abattage, des enquêtes réalisées par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère en charge de l'Agriculture.

Les cartes, tableaux et données individuelles d'abattage sont disponibles au lien intranet suivant : <http://intranet.national.agri/L-activite-des-abattoirs> ou chemin [Accueil > Missions techniques > Alimentation > Sécurité sanitaire > Sectoriels > Viandes fraîches (animaux de boucherie, volailles, lagomorphes, gibier d'élevage et sauvage) > L'activité des abattoirs].

En annexe vous trouverez les bilans détaillés aux niveaux national et régional, synthèse des présentations faites lors des dialogues de gestion.

Le chapitre IV détaille le bilan des audits et coaching conduits par les RNA de 2008 au 15 juin 2012 et précise les modalités d'intervention du réseau.

I. BILAN NATIONAL ET REGIONAL DES CLASSEMENTS EN LIEN AVEC L'ACTIVITE DES ABATTOIRS D'ONGULES DOMESTIQUES.

Au 31.12.2011, la France compte 280 abattoirs d'ongulés domestiques (ABB) parmi lesquels 2 sont en position d'activité "suspendus". 14 de ces 280 abattoirs sont spécialisés en chevreux (et/ou volailles-lapins). Ainsi, en 2011, 288 ABB ont eu une activité; on compte sur l'année 1 ouverture et 8 fermetures pour des raisons économiques ou sanitaires.

En 2011, 3 658 000 Tonnes de viandes en carcasses (tec) d'ongulés domestiques issues des abattoirs français ont été mises sur le marché à destination de la consommation humaine.

RQ : Ce tonnage est le tonnage officiellement retenu. Il convient de noter que quelques écarts peuvent exister entre ces statistiques du SSP et les données collectées par les organismes de Pesée-Classement-Marquage (PCM). Pour l'espèce bovine, les écarts avec les données collectées par le système de Circulation Nationale des Informations d'Abattage (CNIA) proviennent de l'enregistrement par Normabev du poids froid enregistrés avant saisie .

TABLEAU N° 1 : ACTIVITE DES ABATTOIRS D'ONGULES DOMESTIQUES EN VOLUMES PAR CLASSES SANITAIRES

CLST	ANNÉE Données	Nombre et tonnages			Répartition en % pourcentage			Evolution en % par rapport à n sur n-1		
		2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
FERMÉ	NB ABB	11	5	8	3,7%	1,7%	2,8%	-52,2%	-54,5%	60,0%
	TONNAGE-ABB	2 075	801	8 425	0,1%	0,0%	0,2%	-95,3%	-61,4%	952,3%
I	NB ABB	10	13	13	3,3%	4,5%	4,5%	25,0%	30,0%	0,0%
	TONNAGE-ABB	362 622	439 020	450 381	10,2%	12,1%	12,3%	68,1%	21,1%	2,6%
II	NB ABB	181	200	232	60,1%	68,7%	80,2%	7,1%	10,5%	16,0%
	TONNAGE-ABB	2 765 743	2 895 342	3 078 309	77,6%	79,8%	84,1%	-3,7%	4,7%	6,3%
III	NB ABB	95	65	31	31,6%	22,3%	11,1%	-11,2%	-31,6%	-52,3%
	TONNAGE-ABB	434 370	289 487	113 173	12,2%	8,0%	3,1%	-6,2%	-33,4%	-60,9%
IV	NB ABB	1	1	1	0,3%	0,3%	0,3%	-93,3%	0,0%	0,0%
	TONNAGE-ABB	143	208	244	0,0%	0,0%	0,0%	-99,4%	45,8%	17,4%
N.cl	NB ABB	3	7	1	1,0%	2,4%	0,3%	-57,1%	133,3%	-85,7%
	TONNAGE-ABB	93	2 902	4 470	0,0%	0,1%	0,1%	176,4%	3034,1%	54,0%
SUSPENDU	NB ABB			2	0,0%	0,0%	0,7%			
	TONNAGE-ABB			2 804	0,0%	0,0%	0,1%			
TOTAL NB ABB		301	291	288	100,0%	100,0%	100,0%	-8,5%	-3,3%	-1,0%
TOTAL TONNAGE-ABB		3 565 045	3 627 761	3 657 805	100,0%	100,0%	100,0%	-1,5%	1,8%	0,8%

Au bilan :

Le nombre d'abattoir continue à diminuer, de fin 2009 à fin 2011 ; - 4,3% (pour mémoire cette baisse était de - 8% en 2008 et de - 8,5% en 2009).

En 2011 parmi les établissements en activité et classés, 84,7 % des ABB sont conformes. Ils représentent 96,5% du volume traité en poids carcasses. Les résultats de 2010 et 2009 étaient respectivement de 64% et 72% en nombre et de 88% et 92% en poids.

[voir Evolution des classements et des tonnages en [ANNEXE A](#)]

Le bilan 2011 par région est détaillé en [ANNEXE C](#) ; il est à noter que près de 41% de l'activité totale d'abattage toutes espèces en poids (58% en porcs) est réalisée en Bretagne et 11% dans la deuxième région productrice des Pays-de-la-Loire. (voir graphiques en [ANNEXE B](#)).

Sur les graphiques de l'[ANNEXE D](#) vous trouverez le nombre d'abattoirs abattant une espèce donnée et le poids respectif en %. Ces diagrammes apportent des informations générales sur la structuration des filières, informations régulièrement demandées au bureau.

II. BILAN NATIONAL ET REGIONAL DES CLASSEMENTS EN LIEN AVEC L'ACTIVITE DES ABATTOIRS DE VOLAILLES - LAGOMORPHES.

En 2011, la France compte :

- 684 abattoirs de volailles-lagomorphes agréés UE :

TABLEAU N° 2 : ACTIVITE DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAGOMORPHES EN VOLUMES PAR CLASSES SANITAIRES

ANNEE		Valeur				Répartition en Pourcentage				Evolution en %		
CLST	Données	2008	2009	2010	2011	2008	2009	2010	2011	09/08	10/09	11/10
I	NB CLST	48	65	71	92	10%	11%	11%	13%	35%	9%	30%
	TOTAUX-SSP_Tonnes	321 265	373 297	350 668	330 464	18%	22%	20%	19%	16%	-6%	-6%
	TOTAL-SSP-SIGAL_Tonnes	323 306	378 503	352 571	333 805	18%	22%	20%	18%	17%	-7%	-5%
II	NB CLST	206	272	383	525	43%	47%	60%	77%	32%	41%	37%
	TOTAUX-SSP_Tonnes	1 058 372	994 145	1 184 609	1 285 617	61%	58%	68%	73%	-6%	19%	9%
	TOTAL-SSP-SIGAL_Tonnes	1 076 873	1 008 414	1 217 527	1 317 847	60%	58%	68%	73%	-6%	21%	8%
III	NB CLST	106	91	106	42	22%	16%	17%	6%	-14%	16%	-60%
	TOTAUX-SSP_Tonnes	337 916	309 799	209 970	149 766	19%	18%	12%	8%	-8%	-32%	-29%
	TOTAL-SSP-SIGAL_Tonnes	347 005	315 976	217 909	152 615	19%	18%	12%	8%	-9%	-31%	-30%
IV	NB CLST	4	2	3	1	1%	0%	0%	0%	-50%	50%	-67%
	TOTAUX-SSP_Tonnes	702	898	49	0	0%	0%	0%	0%	28%	-95%	-100%
	TOTAL-SSP-SIGAL_Tonnes	989	908	61	12	0%	0%	0%	0%	-8%	-93%	-80%
N.cl	NB CLST	114	153	73	22	24%	26%	11%	3%	34%	-52%	-70%
	TOTAUX-SSP_Tonnes	26 925	28 169	298	4 370	2%	2%	0%	0%	5%	-99%	1367%
	TOTAL-SSP-SIGAL_Tonnes	31 883	38 233	2 700	4 733	2%	2%	0%	0%	20%	-93%	75%
Total NB CLST		478	583	636	682	100%	100%	100%	100%	22%	9%	7%
Total TOTAUX-SSP_Tonnes		1 745 181	1 706 309	1 745 593	1 770 217	100%	100%	100%	100%	-2%	2%	1%
Total TOTAL-SSP-SIGAL_Tonnes		1 780 056	1 742 034	1 790 768	1 809 012	100%	100%	100%	100%	-2%	3%	1%

TABLEAU N° 3 : ACTIVITE DES ABATTOIRS DE VOLAILLES ET DE LAGOMORPHES EN VOLUMES, CLASSEMENT ET NOMBRE PAR TRANCHE

Classement sanitaire	I		II		III		IV		Non classé		TOTAUX	
	NB	Tonnage	NB	Tonnage	NB	Tonnage	NB	Tonnage	NB	Tonnage	NB	Tonnage
1: >= 30 000 T	4	178 681	9	504 540							13	683 220
2: >= 15 000 T - 30 000 T	4	68 233	18	401 362	4	97 134					26	566 729
3: >= 2 000 T - 15 000 T	13	82 201	48	352 750	6	49 547			1	2 702	68	487 201
4: >=300 T - 2 000 T	4	1 968	48	42 662	5	3 807			1	1 668	58	50 104
5: > 0 T - 300 T	50	2 723	260	16 533	23	2 127	1	12	7	363	341	21 758
Non renseigné	17	0	142	0	4	0			13	0	176	0
Total	92	333 805	525	1 317 847	42	152 615	1	12	22	4 733	682	1 809 012

- 478 salles d'abattage agréées à la ferme (SAAF) qui doivent traiter environ 7 000 Tonnes-carcasses /an, Ce chiffre correspond à une extrapolation à l'ensemble des SAAF de données de tonnage enregistrées dans SIGAL pour uniquement 10,5 % des SAAF.
- 3 884 établissements d'abattage non agréés (tueries de volailles) qui doivent traiter environ 25 000 Tonnes-carcasses /an, Ce chiffre correspond à une extrapolation à l'ensemble des tueries de données de tonnage enregistrées dans SIGAL pour uniquement 7,6 % d'entre elles.

Au bilan :

En 2008, il était dénombré 478 abattoirs agréés UE. En 2011 ce nombre atteint 682 essentiellement par évolution d'abattoirs dérogatoires loco-régionaux en abattoirs agréés UE. Cependant, beaucoup de ces abattoirs à faible capacité d'abattage (environ 300) sont devenus des tueries.

Au 31.12.2011, 90,4% des ABV sont conformes, soit 19 points de plus qu'en 2010. Ils représentent 91,3% du volume traité de ce secteur soit 3 points de plus qu'en 2010.

[voir [ANNEXE E](#)]

En volumes, les abattages majoritaires concernent les espèces poulets, , dindes et canards respectivement 59,5%, 22% et 13,5% soit 95% en poids et 77,5%, 5% et 7,5% soit 90% en têtes.

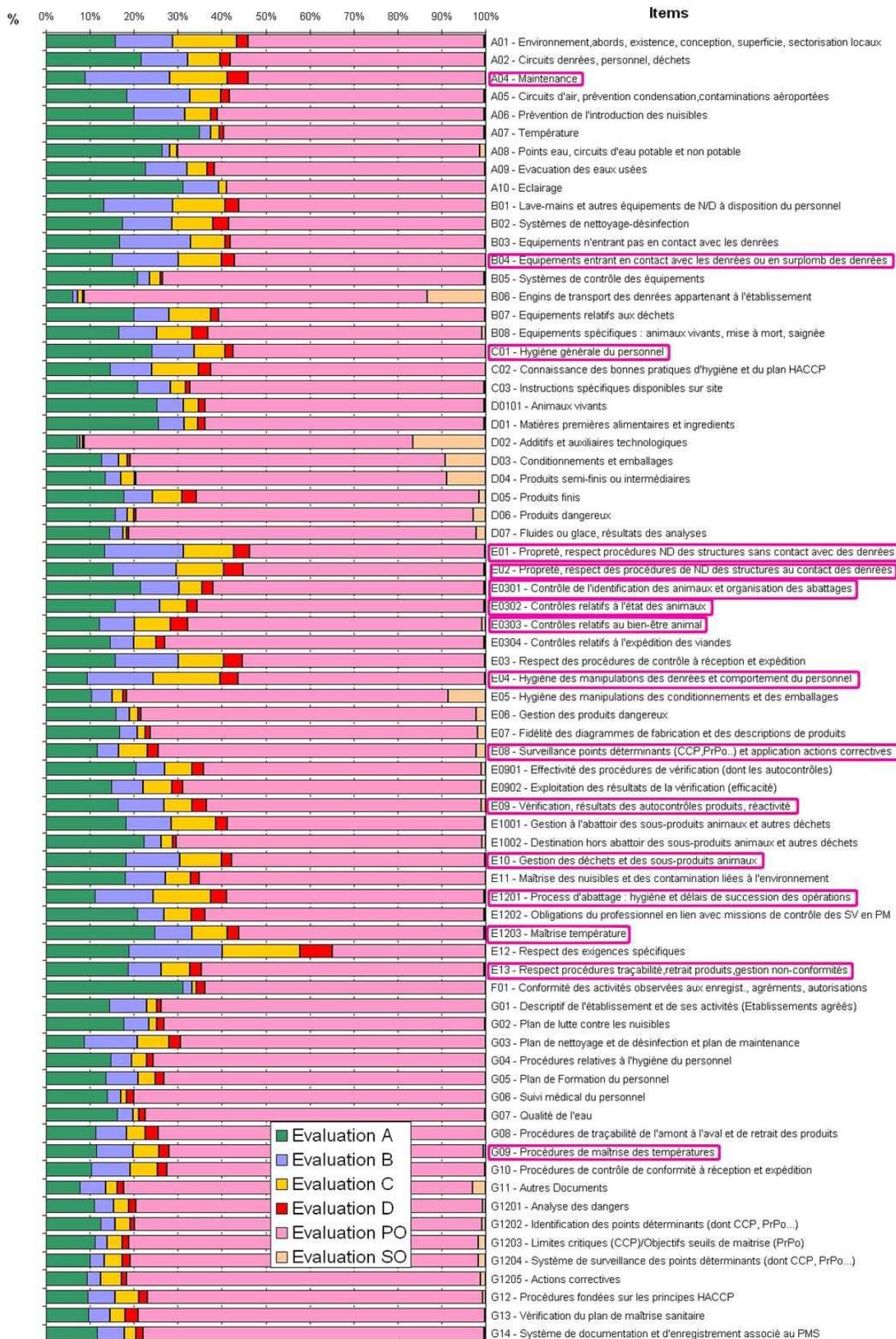
La répartition régionale des abattages de volailles-lagomorphes présentée en [ANNEXE F](#) montre que 4 régions (Bretagne - Pays de la Loire - Poitou Charentes - Aquitaine) réalisent 75% du tonnage total national, les deux premières traitant 62% de ce total.

III. BILAN DES INSPECTIONS DES ABB ET ABV

Les graphiques présentés dans les tableaux 4 et 5 sont obtenus par l'extraction des données d'inspection enregistrées dans SIGAL pour chaque item de la grille générale.

Il s'agit d'une première extraction qui malheureusement ne permet pas d'avoir une vision très précise du niveau de conformité item par item.

TABEAU N° 4 : NOMBRE D'INTERVENTIONS REALISEES PAR GRILLE, SITE D'INTERVENTION, EVALUATIONS D'ELEMENTS DE GRILLE EN ABATTOIRS D'ONGULES DOMESTIQUES ENTRE LE 01.01.2011 ET LE 31.12.2011



Pour les abattoirs d'ongulés

Cette extraction de juin 2012 correspond à 849 interventions sur 2011 mais pour lesquelles nous ne comptons que 448 rapports validés. Cet écart correspondant à 401 rapports apparaissant comme non validés dans SIGAL est anormal et préjudiciable au bon suivi de l'évaluation des interventions compte tenu du délai d'extraction. Par ailleurs, il semblerait que des rapports validés soient « dévalidés », pratique à proscrire.

Les constats d'une première analyse pointent sur deux problématiques : la part des « pas observés PO » et les conclusions des items prioritaires.

Il est constaté une proportion importante de " pas observé – PO ", en particulier sur des items importants considérés comme incontournables (*encadrés rose*), à titre d'exemple citons :

- E0302 et E0303 relatifs à la protection animale avec pour E0303 où seulement pour 1/3 des interventions ces items sont remplis et pour les items remplis on compte plus d'un quart d'inspections non conformes,,
- E08, surveillance des points déterminants, détient le record des " pas observés, "
- G09 inspection des procédures de maîtrise des températures pour lequel plus des deux tiers des inspections sont conformes mais également un nombre très important de " pas observés ",

- pour E04 hygiène des manipulations des denrées et comportement du personnel on enregistre plus 50% de non-conformités,
- pour E1201 process d'abattage : hygiène et délais de succession des opérations on enregistre plus du tiers des inspections enregistrées en C ou D c'est à dire non-conformes.

Pour les abattoirs de volailles

Cette extraction de juin 2012 correspond à 2831 interventions sur 2011 pour lesquelles nous comptons 2345 rapports validés.

Il est noté un moindre pourcentage de " pas observés " ce qui permet d'avoir un histogramme plus lisible.

Cette situation peut trouver une partie d'explication dans le fait que la grille générale est utilisée pour des inspections ponctuelles ou thématiques pour lesquelles il n'existent pas de mini-grilles à disposition sur SIGAL ou pour des inspections de suivi des non-conformités. Par ailleurs, comme ces grilles générales sont utilisées à la fois pour les inspections complètes et pour le suivi des non conformités, nous pourrions en déduire que la présence de nombreux « pas observés » sur un item traduise le fait que cet item est majoritairement évalué en A ou B et de ce fait ne nécessite pas de suivi de non conformités. Or, l'examen du tableau ne permet pas de valider cette hypothèse.

Il est donc prévu pour remédier à cette situation de mettre en place de nouvelles modalités de remplissage des grilles et mini grilles .

La note LDL /SDSSA/N2012-0173 du 19 mars 2012 relative à la mise en œuvre du calcul de la note de risque et de la programmation des inspections dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et à la prise en compte du secteur SSA2 permettra à partir de 2013 de remédier à cette difficulté du fait de la création de trois axes d'inspections :

- inspection complète pour laquelle tous les items de la grille générale sont remplis,
- inspections thématiques correspondant aux mini-grilles,
- suivi des non-conformités correspondant à une grille générale ou à une mini-grille partiellement remplies en fonction des non-conformités identifiées.

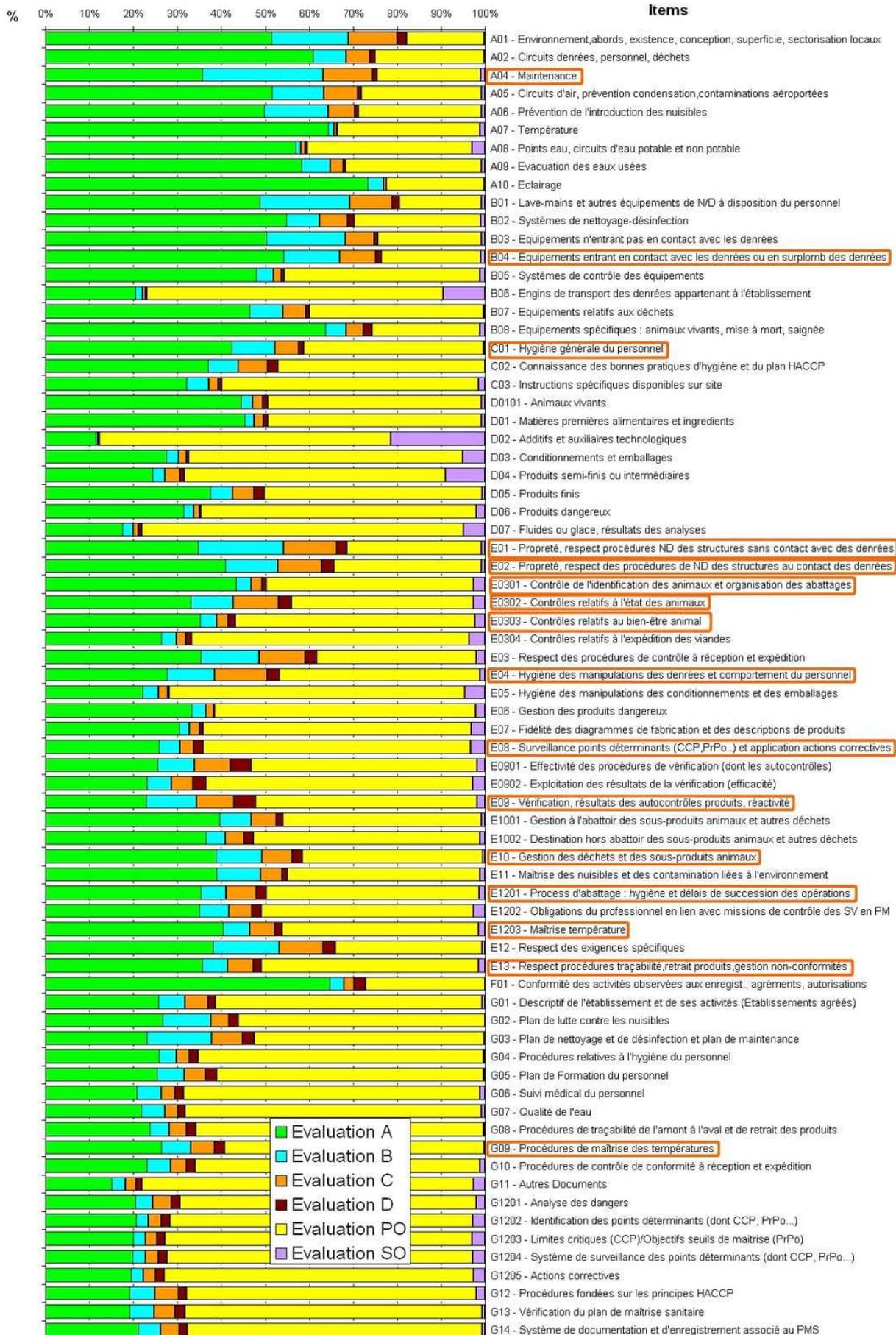
Une révision de la LDL DGAL/SDSSA/L2012-0617 du 7 juillet 2008 est en cours afin de la mettre en cohérence avec la LDL 2012 -0173 suscitée.

Le travail d'appréciation du degré de conformité des établissements et des points majoritairement non satisfaisants conduit est encourageant mais l'objectif non encore totalement atteint. L'objectif du traitement au niveau central des grilles d'inspections est d'identifier les items

non-conformes afin de cibler nos inspections voire de faire évoluer les items prioritaires et de mobiliser les professionnels sur ces points perfectibles.

Les travaux en cours en matière d'analyse de risque tant au niveau national qu' européen nous permettent d'affiner notre propre analyse de risque et de renforcer notre concept de points incontournables. Des mini-grilles en nombre limité mais suffisant doivent compléter le dispositif actuel dans les prochains mois.

TABEAU N° 5 : NOMBRE D'INTERVENTIONS REALISEES PAR GRILLE, SITE D'INTERVENTION, EVALUATIONS D'ELEMENTS DE GRILLE EN ABV ENTRE LE 01.01.2011 ET LE 31.12.2011



IV. BILAN DES AUDITS ET COACHING RÉALISÉS PAR LES RNA ET MISSIONS DES RNA

1. Bilan général

107 établissements sur la période 2008-2012 actuelle ont bénéficié d'un audit, coaching ou appui technique dont 5 dans le secteur volailles.

Tableau n°6 : synthèse des audits, coachings et appuis techniques

Types de mission	Classement lors de la mission	Nombre d'établissements concernés	Classement ou situation actuelle	Nombre d'établissements concernés
Audit ABB	IV	17	II	10
			fermé	7
	III	35	II	17
			III	9
			fermé	2
	II	10	III	3
			II	6
I			1	
Appui technique lors de restructuration ABB				4
Audits organisationnels ABB				6
Audit ABV	IV	2	fermé	2
	III	3	III	1
			II	2
Coaching ABB	III	34	III	12
			II	22
Total				107

2. Bilan par région

Tableau n°7 : bilan des audits (A) et des coachings (C) par région

REGION		2008 - 2011				2011			
		A	C	A-C	Total	A	C	A-C	Total
01	GUADELOUPE	2			2				
02	MARTINIQUE	1			1				
03	GUYANE	1			1				
04	LA REUNION								
06	MAYOTTE								
11	ILE-DE-FRANCE	3	2		5	1			1
21	CHAMPAGNE-ARDENNE	1	1		2		1		1
22	PICARDIE	1	2		3				
23	HAUTE-NORMANDIE	1			1				
24	CENTRE	5	1	1	7	2			2
25	BASSE-NORMANDIE	3	2		5	2			2
26	BOURGOGNE	3	3		6	1			1
31	NORD-PAS-DE-CALAIS	4	1		5	1			1
41	LORRAINE	1			1				
42	ALSACE		1		1				
43	FRANCHE-COMTE	4	1		5				
52	PAYS DE LA LOIRE	3			3	1			1
53	BRETAGNE	6	2		8				
54	POITOU-CHARENTES	1	3		4				
72	AQUITAINE	5	3	1	9	1		1	2
73	MIDI-PYRENEES	6	4	1	11	1	1		2
74	LIMOUSIN	4	1		5				
82	RHONE-ALPES	4	4		8		1		1
83	AUVERGNE	2	1		3				
91	LANGUEDOC-ROUSSILLON	5			5				
93	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	3		1	4	1			1
94	CORSE		2		2				
TOTAUX		69	34	4	107	11	3	1	15

Il ressort de ce tableau que seule la Réunion n'a pas eu jusqu'à présent d'audit ou de coaching mais a néanmoins bénéficié d'échanges de pratique en vue du relèvement du niveau sanitaire des établissements concernés.

3. Les missions d'appui techniques des référents nationaux abattoirs et les modalités de consultation du réseau

Le rôle du réseau des référents nationaux abattoir est d'apporter un appui technique aux services déconcentrés. Le réseau de RNA est un des outils mis en place par la DGAL dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de l'inspection sanitaire en abattoir. Il concourt à la mise aux normes des établissements d'abattage, à l'harmonisation des décisions prises au niveau des départements quant aux actions correctives à demander aux exploitants, au maintien de la compétence des équipes d'inspection, à la connaissance objective par la DGAL des pratiques et de la situation sanitaire des établissements afin d'engager les actions de pilotage adéquates (formation des inspecteurs, informations des professionnels, définition d'incontournables de l'inspection...). Le suivi d'un audit ainsi que la lecture des rapports d'audit très détaillés constituent pour les inspecteurs un dispositif de formation et d'échanges de pratiques de premier ordre et fortement apprécié. Les préfets ont été informés des missions du réseau de RNA par une lettre du directeur de cabinet du ministre en charge de l'agriculture en date du 28 novembre 2007. Bien que la situation des abattoirs français se soit substantiellement améliorée depuis 2008, année des premiers audits, elle n'est pas encore optimale ; des audits d'abattoirs, en particulier d'abattoirs classés II afin de vérifier la pertinence du classement attribué et d'abattoirs classés III depuis plus d'un an sans qu'une évolution de la situation ne soit intervenue, seront réalisés dans les mois à venir.

Les modalités d'intervention de ce réseau se déclinent sous forme:

○ **D'audit** portant sur l'ensemble de l'établissement, service d'inspection compris ou uniquement sur le service d'inspection (dans ce cas nous parlons d'audits organisationnels),

Pour conduire ces audits les RNA évaluent la conception, la maintenance, le fonctionnement de l'établissement, la réactivité de l'exploitant et l'application de son plan de maîtrise sanitaire. Un référentiel d'audit a été créé par les auditeurs ainsi qu'une grille d'évaluation. 7 items couvrant l'ensemble de l'activité d'un abattoir sont évalués :

- la conception et la maintenance,
- le nettoyage / désinfection,
- les contrôles à réception et traçabilité,
- la bien-traitance animale,
- la maîtrise hygiénique du process d'abattage,
- la maîtrise des températures,
- les exigences liées aux Encéphalopathies Spongiformes Subaiguës Transmissibles (ESST) et la gestion des sous-produits animaux.

Pour conduire l'audit des services d'inspection, les auditeurs évaluent la conduite de l'inspection « produit » (SSA3) sur la base des référentiels règlementaires ou infraréglementaires et l'organisation de l'inspection établissement au sein de la DDec PP et de l'équipe d'inspection de l'abattoir (SSA2).

○ **De coaching** dont le principe a été défini dans la LDL du 30 décembre 2009 ci-dessus référencée,

○ **D'appui technique physique ou documentaire.** lors de restructuration d'abattoir (transformation de stabulation, réorganisation de chaîne ...), de projet de mise aux normes.

Ces actions répondent à :

- Une demande formulée par un(e) Préfet(e), un(e) DRAAF , un(e) DDecPP : un courrier est alors adressé au directeur général de l'Alimentation. Cette intervention peut être conduite dans le cadre d'un recours gracieux ou d'une procédure contentieuse relative à l'attribution du classement sanitaire de l'abattoir¹.
- Une analyse de risque conduite par la DGAL laissant supposer que le classement doit être vérifié : présomption d'établissements surclassés,
- Un abattoir déclassé en III pour lequel le coaching s'avère insuffisant,
- Une programmation d'audit sur la base de la note de risque calculée. En [ANNEXE H](#) figure la répartition des abattoirs d'ongulés domestiques d'une part et de volailles-lagomorphes d'autre part en fonction de leur note de risque calculée.

¹ Ce point est en relation avec l'entrée en application du décret et des arrêtés relatifs à la modulation de la redevance sanitaire dont la publication doit intervenir dans les prochaines semaines.

Pour 2012 et 2013 les motivations retenues pour la priorisation des audits, coachings et appuis techniques sont les suivantes :

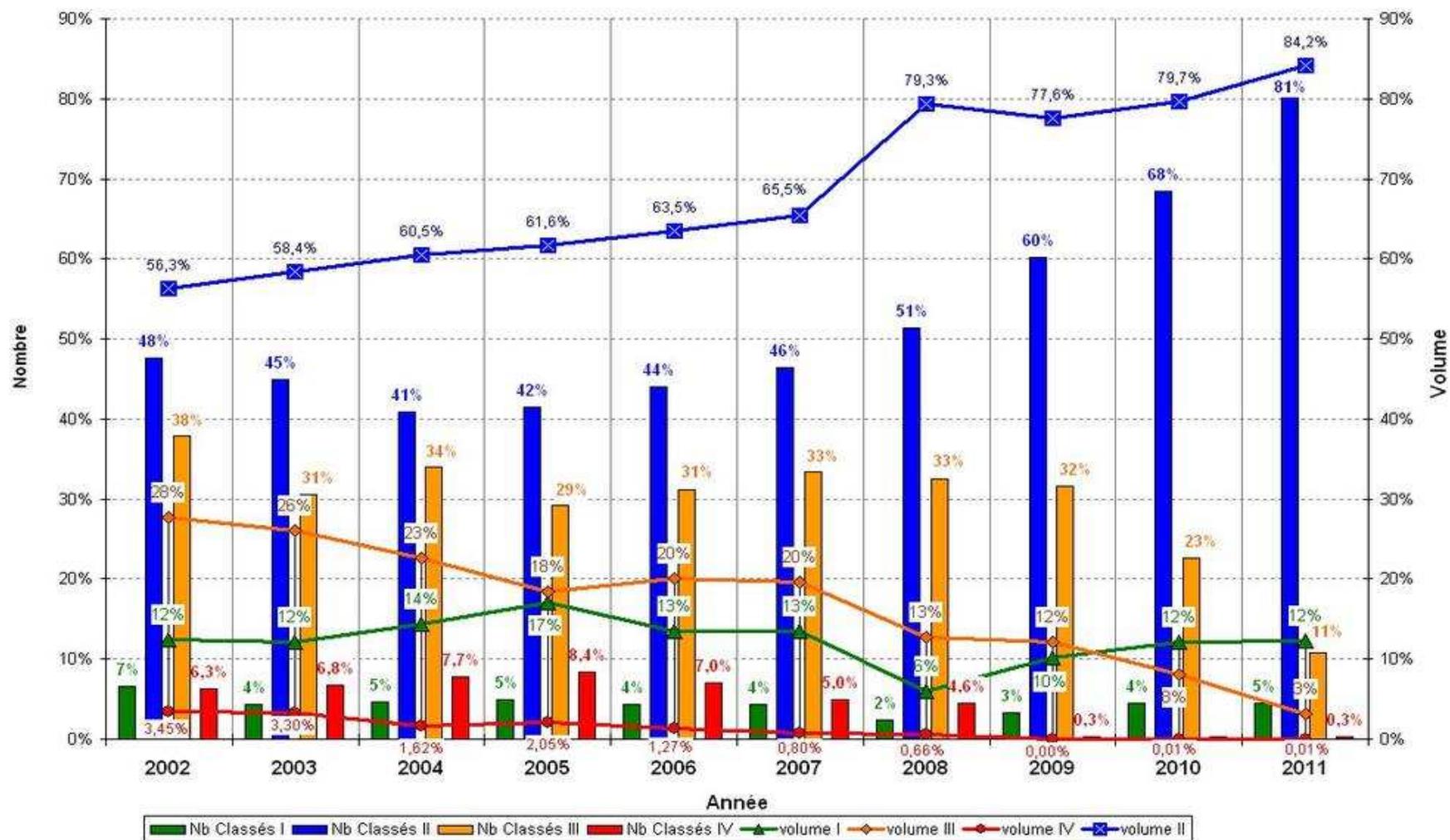
- répondre à la demande d'audits ou d'appui technique des DD,
- concomitamment à l'entrée en application du décret et des arrêtés relatifs à la modulation de la redevance sanitaire, des audits réalisés par les RNA sur des abattoirs classés I ou II permettent de fiabiliser le système et d'en assurer la crédibilité ; suivi des abattoirs toujours classés en III au 31.12.2011 ou nouvellement classé en III. En fonction du tonnage produit et du contexte, il sera conduit une opération de type coaching ou un audit physique. Les départements concernés seront informés au moins un mois avant le début de l'action. Le planning d'audit est établi par trimestre par le réseau et le BEAD,
- une augmentation des audits dans le secteur de la volaille où près de 10% des ABV dont certains, de fort tonnage, sont encore classés en III,
- abattoirs toujours classés en III deux ans après la conduite d'un audit ou d'un coaching: afin d'identifier les causes du maintien en classe III des abattoirs ayant fait l'objet d'un audit ou un coaching depuis 2 ans, un suivi est mis en place à compter de cette année. Pour ces abattoirs, l'attention du préfet sera attirée sur la situation déficiente de l'établissement et il sera interrogé sur les causes du retard à la mise en conformité de l'établissement.

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires – C.V.O.

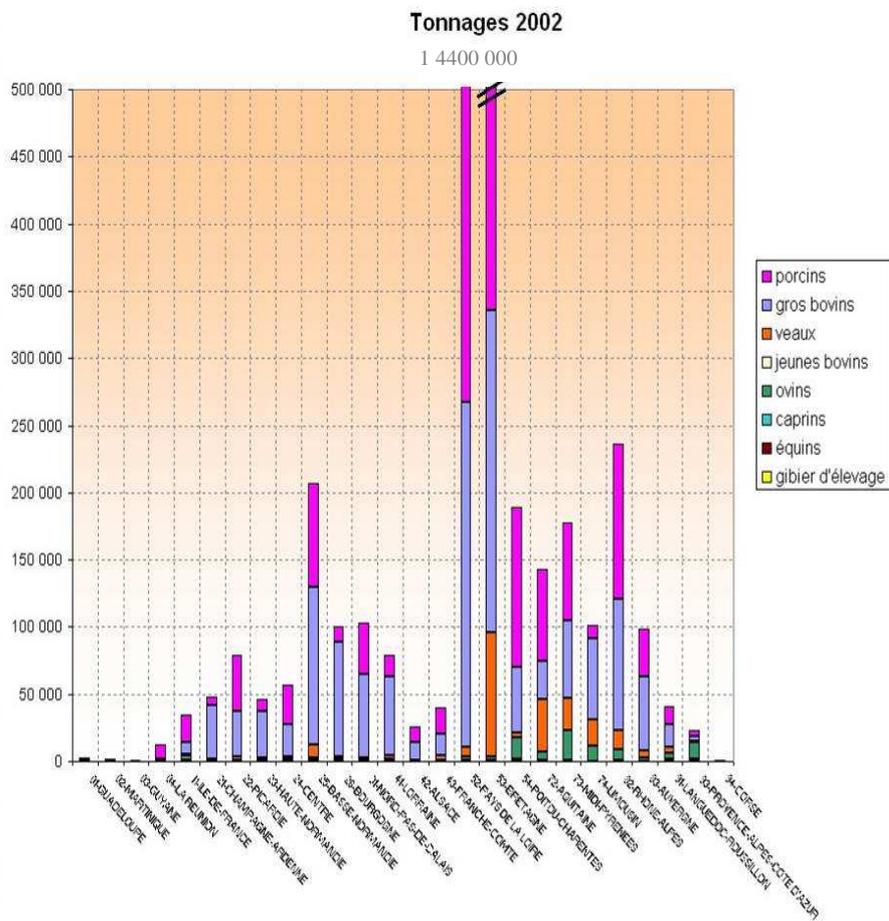
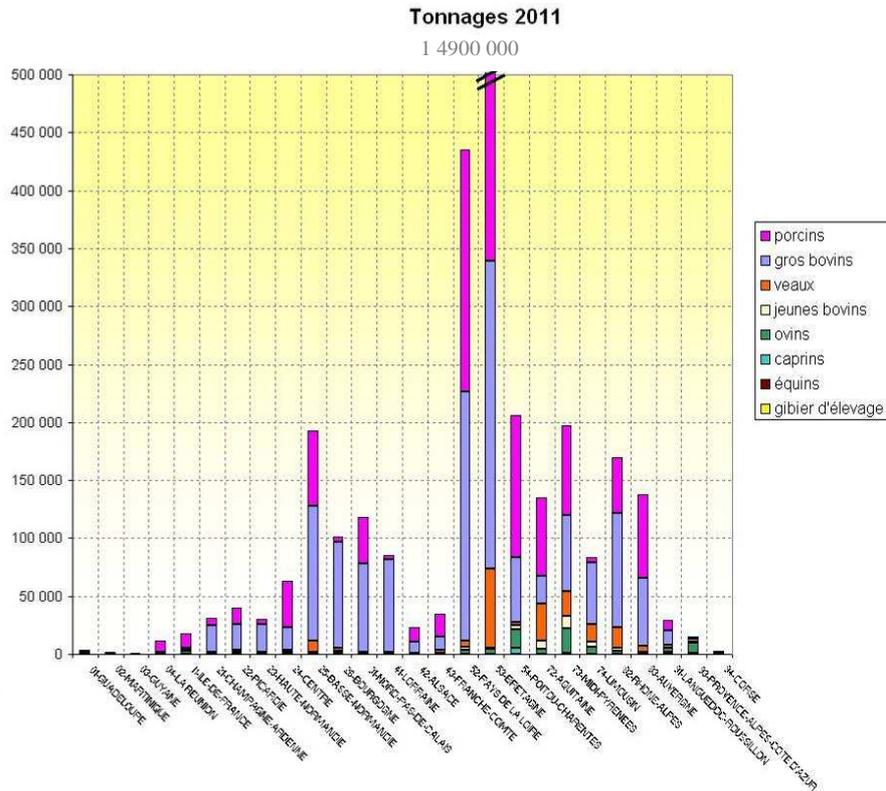
Jean-Luc ANGOT

ANNEXE A : Evolution des classements et des tonnages en ABB

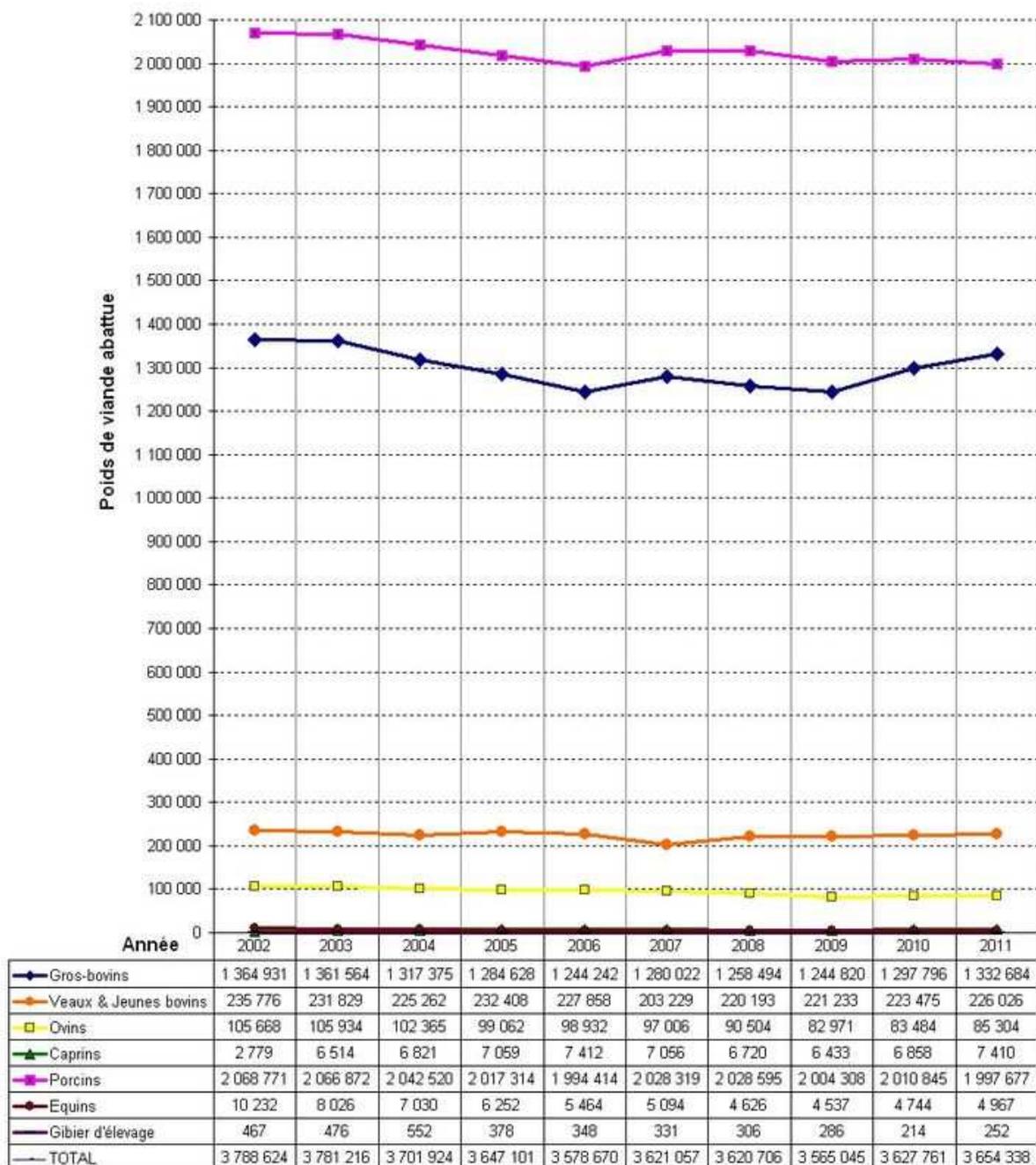
ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DES ABATTOIRS D'ONGULÈS DOMESTIQUES AGRÉÉS UE
(hors fermés, non classés et suspendus au 31.12 - y compris chevreaux et gibiers d'élevage)



ANNEXE B : Comparaisons régionales des tonnages en ABB



ÉVOLUTION DU TONNAGE DE VIANDES EN CARCASSES PAR ESPÈCE EN ABB



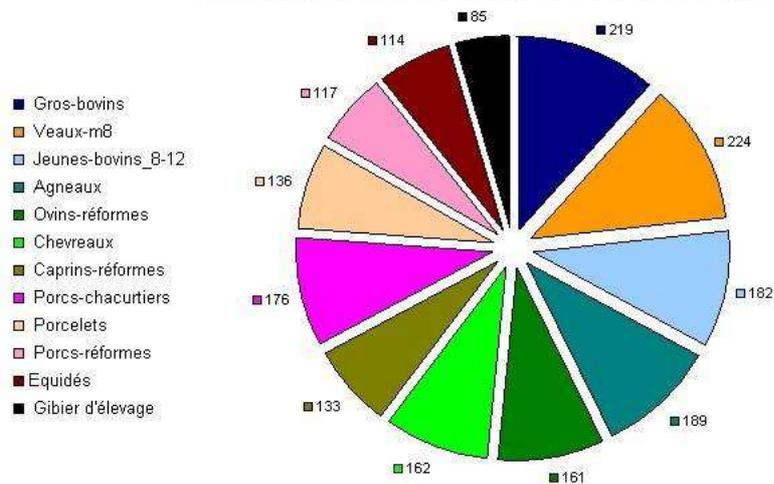
Source : SSP - DGAL

ANNEXE C : Classements et tonnages par régions des ABB

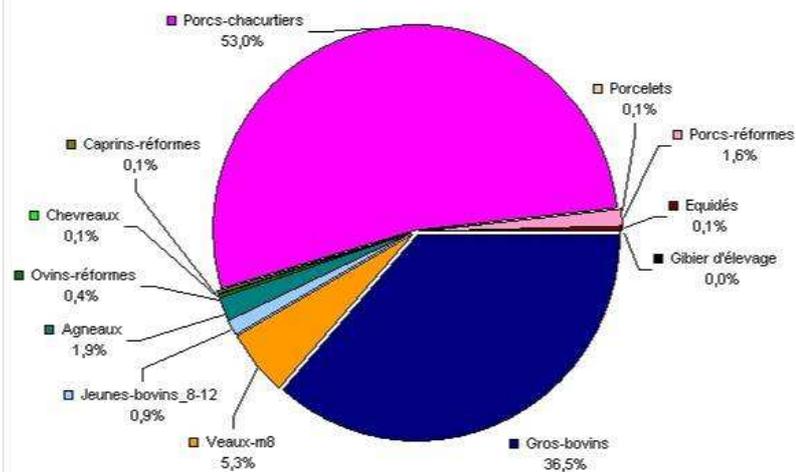
ABB ANNÉE 2011		NOMBRE CLASSEMENT SANTAIRE							TONNAGE CLASSEMENT SANTAIRE							Total NB CLST	POIDS TOTAL provisoire (Source : SSP)	Taux de conformité é sur le nombre (hors fermés)	Taux de conformité sur le poids (hors fermés)
REGION		Fer mé	I	II	III	IV	sus p	Nc l	Fermé	I	II	III	IV	susp	Ncl				
GUADELOUPE	01			2	1						763	2 351				3	3 115	66,7%	24,5%
MARTINIQUE	02			1							2 211					1	2 211	100,0%	100,0%
GUYANE	03			1							685					1	685	100,0%	100,0%
LA REUNION	04			1							11 543					1	11 543	100,0%	100,0%
ILE-DE-FRANCE	11	1		3	1	1			1		16 734	774	244			6	17 753	50,0%	94,3%
CHAMPAGNE-ARDENNE	21		1	3	1					18 973	6 564	5 831				5	31 367	80,0%	81,4%
PICARDIE	22			5	1						37 495	2 639				6	40 134	83,3%	93,4%
HAUTE-NORMANDIE	23	1		2	1				4 433		24 279	1 191				4	29 903	50,0%	81,2%
CENTRE	24		1	9	1					83	59 672	3 581				11	63 336	90,9%	94,3%
BASSE-NORMANDIE	25		1	9						202	192 663					10	192 865	100,0%	100,0%
BOURGOGNE	26			10	2						96 453	4 551				12	101 004	83,3%	95,5%
NORD-PAS-DE-CALAIS	31		1	8	1					37 302	77 318	3 922				10	118 542	90,0%	96,7%
LORRAINE	41		1	5	1					24 301	60 748	417				7	85 465	85,7%	99,5%
ALSACE	42			3							23 231					3	23 231	100,0%	100,0%
FRANCHE-COMTE	43			5	2						27 704	7 271				7	34 975	71,4%	79,2%
PAYS DE LA LOIRE	52			15							435 557					15	435 557	100,0%	100,0%
BRETAGNE	53		4	28	1					303 556	1 174 187	12 817				33	1 490 560	97,0%	99,1%
POITOU-CHARENTES	54	2	1	12	4			1	858	9 898	171 871	18 723			4 470	20	205 820	65,0%	88,3%
AQUITAINE	72	2		14	3				2 090		122 295	10 474				19	134 859	73,7%	90,7%
MIDI-PYRENEES	73			23	3		1				183 157	10 865		2 785		27	196 807	85,2%	93,1%
LIMOUSIN	74			8	1						77 823	5 888				9	83 711	88,9%	93,0%
RHONE-ALPES	82	1	1	27	3				137	12	161 342	7 740				32	169 231	87,5%	95,3%
AUVERGNE	83	1	1	16					906	47 818	89 316					18	138 039	94,4%	99,3%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91			7	4						16 353	12 932				11	29 285	63,6%	55,8%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93		1	11						8 236	7 111					12	15 347	100,0%	100,0%
CORSE	94			3	1		1				1 236	1 206		18		5	2 460	60,0%	50,2%
Total		8	13	231	32	1	2	1	8 425	450 381	3 078 309	113 173	244	2 804	4 470	288	3 657 805	84,7%	96,5%

ANNEXE D : Répartition des nombres et des volumes par espèces des ABB

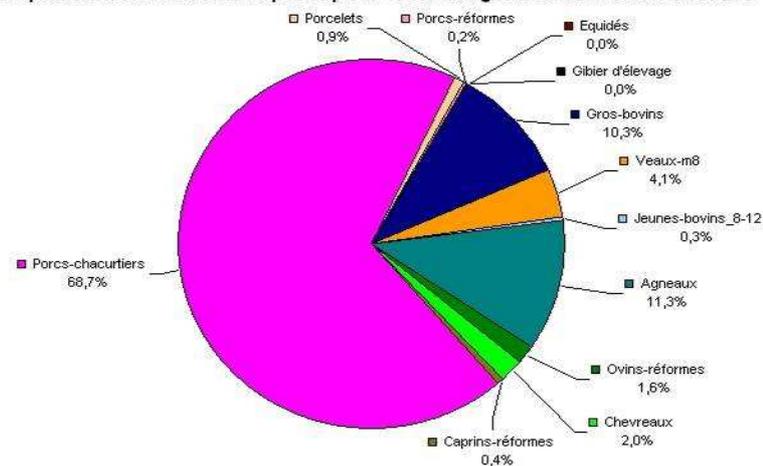
Nombre d'ABB traitant chaque espèce et/ou catégorie animales



Poids en % par espèce et/ou catégorie animales traités dans les ABB

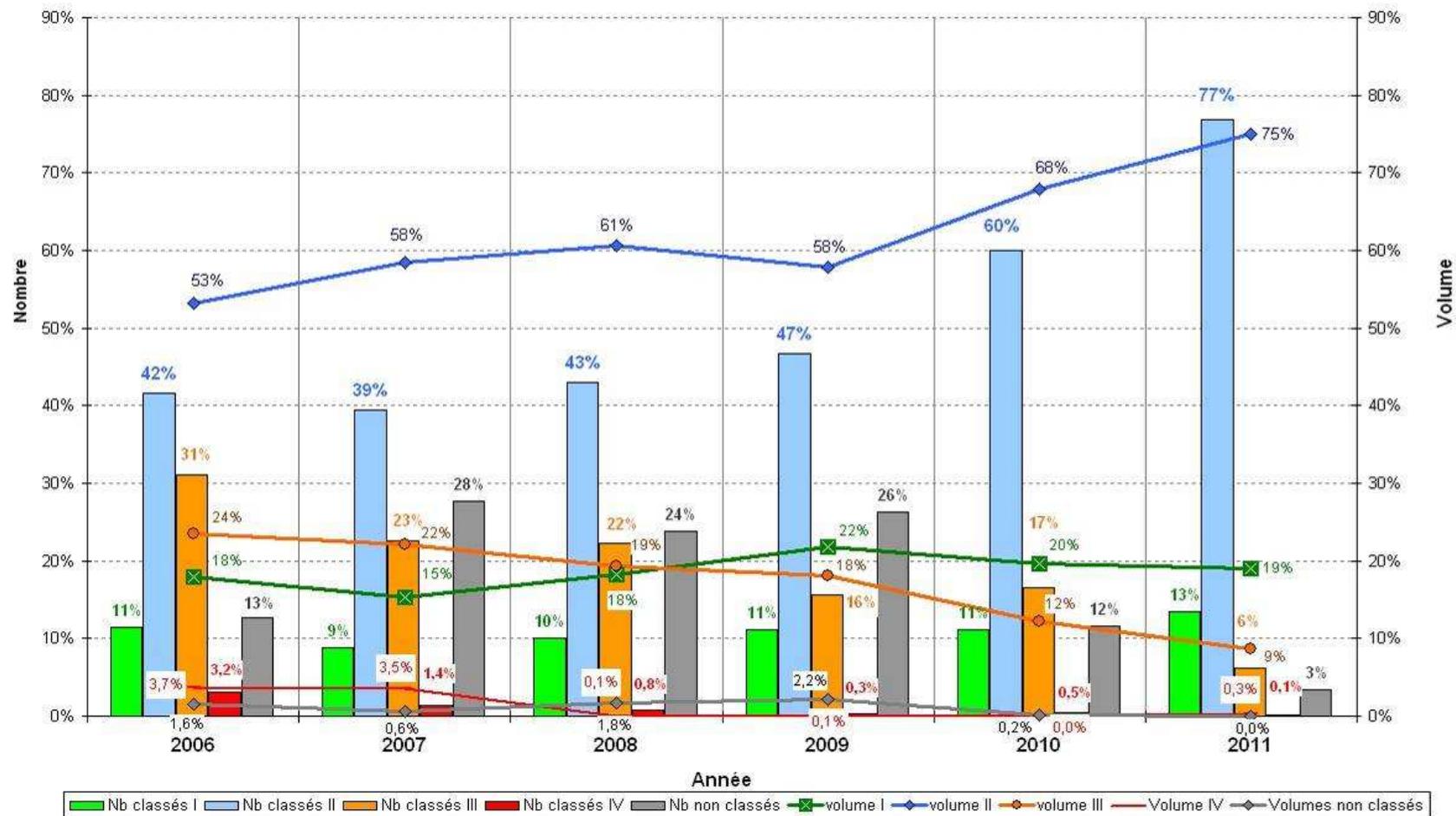


Répartition des têtes en % par espèce et/ou catégorie animales dans les ABB



ANNEXE E : Evolution des classements et des tonnages en ABV

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DES ABATTOIRS DE VOLAILLES-LAGOMORPHES AGRÉÉS UE

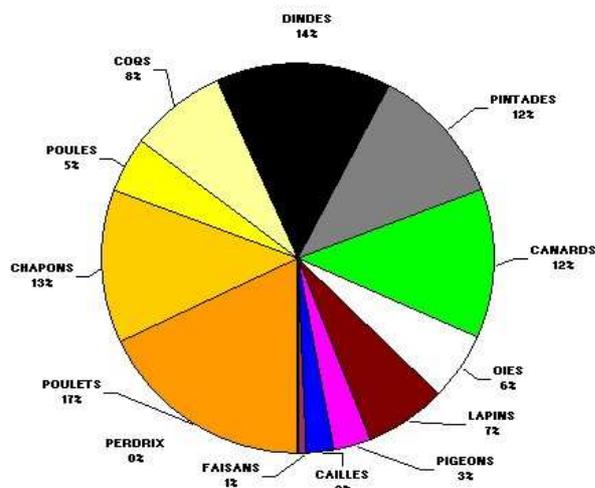


ANNEXE F : Classements et tonnages par régions des ABV

ABV ANNÉE 2011 REGION		NOMBRE CLASSEMENT SAINTEAIRE					TONNAGE CLASSEMENT SAINTEAIRE					Total NB CLST	POIDS TOTAL provisoire (Source : SSP)	Taux de conformité sur le nombre (hors fermés)	Taux de conformité sur le poids (hors fermés)
		I	II	III	IV	Ncl	I	II	III	IV	Ncl				
GUADELOUPE	01		4				44					4	44	100,0%	100,0%
MARTINIQUE	02		3				2					3	2	100,0%	100,0%
LA REUNION	04		4	3		1	10 830		333		0	8	11 163	50,0%	97,0%
MAYOTTE	06					1						1	0		
ILE-DE-FRANCE	11	9	14	2	1		396	718	199	12		26	1 325	88,5%	84,1%
CHAMPAGNE-ARDENNE	21		13			1		12 714				14	12 714	92,9%	100,0%
PICARDIE	22	4	8	1		1	87	462	35		0	14	584	85,7%	94,1%
HAUTE-NORMANDIE	23	1	15				0	3 947				16	3 947	100,0%	100,0%
CENTRE	24	11	28	2		2	30 787	21 737	22 380		112	43	75 016	90,7%	70,0%
BASSE-NORMANDIE	25	5	9				1 030	57 624				14	58 655	100,0%	100,0%
BOURGOGNE	26	5	32	3			18	74 993	8 145			40	83 157	92,5%	90,2%
NORD-PAS-DE-CALAIS	31		18					29 913				18	29 913	100,0%	100,0%
LORRAINE	41	3	10				39	168				13	206	100,0%	100,0%
ALSACE	42		6	3				13 396	574			9	13 971	66,7%	95,9%
FRANCHE-COMTE	43		8			1		167			18	9	185	88,9%	90,3%
PAYS DE LA LOIRE	52	15	44	3		2	92 499	419 990	8 720		1 681	64	522 890	92,2%	98,0%
BRETAGNE	53	4	50	7		1	101 867	432 377	66 171		0	62	600 415	87,1%	89,0%
POITOU-CHARENTES	54	3	35	3		1	43 378	35 629	30 182		24	42	109 213	90,5%	72,3%
AQUITAINE	72	15	47	4		3	60 601	54 948	336		169	69	116 054	89,9%	99,6%
MIDI-PYRENEES	73	1	67	1		3	0	72 341	122		2 728	72	75 192	94,4%	96,2%
LIMOUSIN	74		5					383				5	383	100,0%	100,0%
RHONE-ALPES	82	3	58	5		4	2 545	25 664	15 086		0	70	43 296	87,1%	65,2%
AUVERGNE	83	3	21			1	77	28 112			0	25	28 189	96,0%	100,0%
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	2	17	1			6	17 106	80			20	17 192	95,0%	99,5%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	8	8	3			475	3 820	238			19	4 533	84,2%	94,7%
CORSE	94		1	1				809	7			2	815	50,0%	99,2%
Total		92	525	42	1	22	333 805	1 317 894	152 609	12	4 733	682	1 809 053	90,5%	91,3%

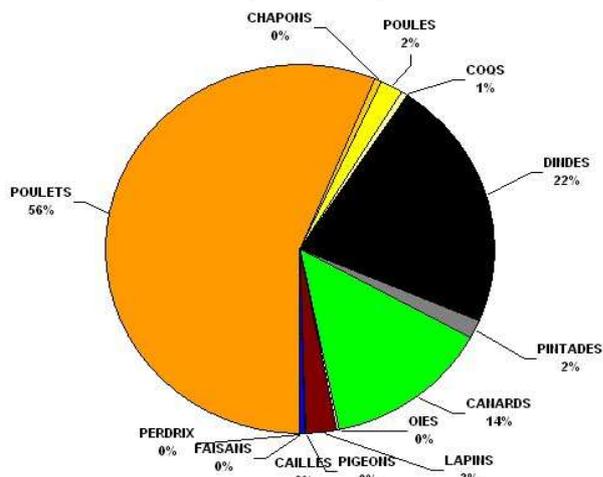
ANNEXE G : Répartition des nombres et des volumes par espèces des ABV

Pourcentages d'abattoirs de volailles par catégorie espèce sur 171 enquêtes

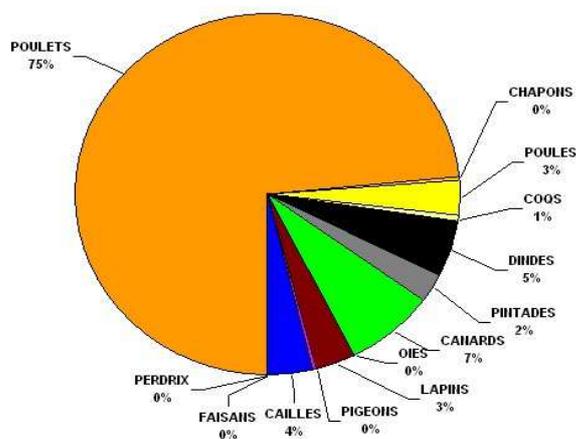


Cette structure sur le nombre d'établissement traitant une espèce donnée serait probablement différente avec une enquête plus exhaustive

Pourcentages sur tonnages de volailles abattues par catégorie/espèce sur 171 enquêtes

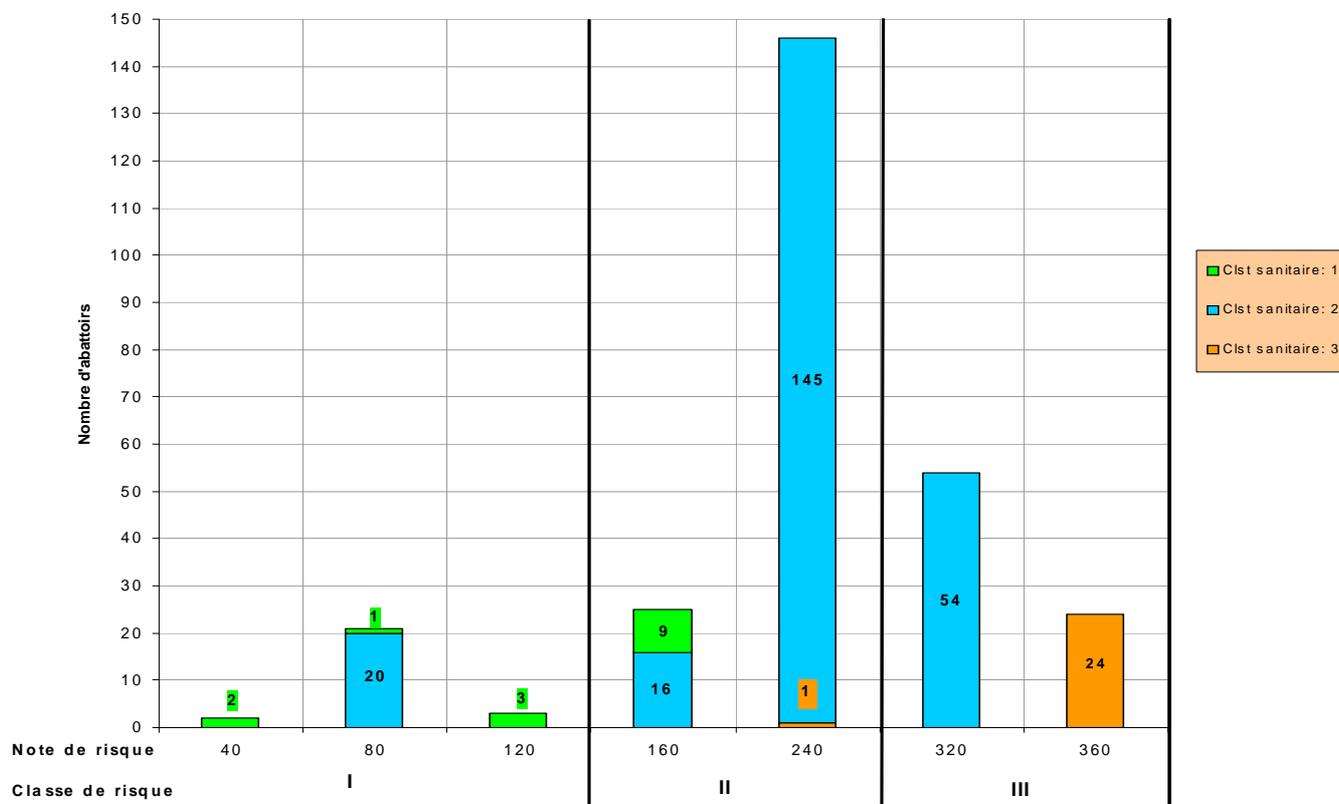


Pourcentages sur nombre de volailles abattues par catégorie/espèce sur 171 enquêtes



ANNEXE H : Classes de risques en ABB et ABV

ABATTOIRS D'ONGULÉS DOMESTIQUES ANALYSE DE RISQUE AVEC CLASSES DE FRÉQUENCE DÉTERMINÉES au 31.05.2012 [valeurs de b (volume de production): 0-2 000 (1), 2 000-5 000 (2), 5 000-15 000 (3), >15 000 (4) TEC/an]



ABATTOIRS DE VOLAILLES - LAGOMORPHES ANALYSE DE RISQUE AVEC CLASSES DE FRÉQUENCE DÉTERMINÉES au 30 juin 2012 [valeurs de b (volume de production): 0-100 (1), 100-2 000 (2), 2 000-15 000 (3), >15 000 (4) TEC/an]

